

29 décembre 2006

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

Bulletin n° 156

BULLETIN OFFICIEL DE L'AMF**DÉCISIONS ET INFORMATIONS****TOTAL**

(Eurolist)

206C2349

FR0000120271-FS1018

22 décembre 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

Par courrier du 18 décembre 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 20 décembre 2006, la société Groupe Bruxelles Lambert - GBL (1) (24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en baisse directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société GBL Verwaltung Sàrl qu'elle contrôle (2), le 15 décembre 2006, le seuil de 5% des droits de vote de la société **TOTAL** et détenir à titre direct et indirect, 93 940 504 actions **TOTAL** représentant 94 033 684 droits de vote, soit 3,87% du capital et 3,75% des droits de vote de cette société (3), répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
GBL (1)	93 180	ns	186 360	0,01
GBL Verwaltung Sàrl (2)	93 847 324	3,87	93 847 324	3,74
Total GBL	93 940 504	3,87	94 033 684	3,75

Ce franchissement de seuil résulte d'une perte de droits de vote doubles consécutive à la cession par Groupe Bruxelles Lambert de la majeure partie de sa participation dans la société **TOTAL** au profit de sa filiale à 100% dénommée GBL Verwaltung Sàrl.

En outre, le concert (4) formé de la Compagnie Nationale de Portefeuille - "CNP" qui contrôle la société **Kermadec** (5) et GBL n'a franchi aucun seuil, et détient 126 849 464 actions **TOTAL** représentant 126 942 644 droits de vote, soit 5,23% du capital et 5,07% des droits de vote de cette société (3), répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
GBL (1)	93 180	ns	186 360	0,01
GBL Verwaltung Sàrl (2)	93 847 324	3,87	93 847 324	3,74
Sous-total GBL	93 940 504	3,87	94 033 684	3,75
Kermadec (5)	32 902 960	1,36	32 902 960	1,31
Paul Desmarais Sr	4 000	ns	4 000	ns
Paul Desmarais Jr	2 000	ns	2 000	ns
Total concert	126 849 464	5,23	126 942 644	5,07

(1) Groupe Bruxelles Lambert est contrôlée conjointement et indirectement, via notamment la société Pargesa Holding S.A., par la famille Desmarais et la société Frère-Bourgeois S.A.

(2) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois GBL Verwaltung Sàrl est contrôlée à 100% par la société Groupe Bruxelles Lambert - GBL.

(3) Sur la base d'un capital composé de 2 424 893 580 actions représentant 2 506 102 512 droits de vote.

(4) Le déclarant a précisé : « Suite au contrôle que les groupes Power et Frère-Bourgeois/CNP exercent conjointement sur Pargesa Holding S.A. et Groupe Bruxelles Lambert (GBL), il en résulte, conformément à l'article L. 233-3 du code de commerce, une action de concert entre CNP et ses filiales **Kermadec** et GBL concernant les participations respectives de ces sociétés dans **TOTAL** ».

(5) Le capital de la société **Kermadec** est détenu à 100% par la CNP.

0618336